

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 juillet 2023 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 160 800 francs destiné à la création d'un espace de baignade flottant temporaire, pour une durée de cinq ans, situé à l'angle entre la jetée du Jet d'eau et le quai Gustave-Ador, côté aval.

31 octobre 2023

Rapport de M. Timothée Fontolliet.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 5 septembre 2023. Elle a été étudiée lors d'une unique séance le 12 octobre 2023 sous la présidence de M^{me} Joëlle Bertossa. Les notes des séance ont été prises par M. Lorenzi, que le rapporteur remercie chaleureusement pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 160 800 francs destiné à la création d'un espace de baignade flottant temporaire, pour une durée de cinq ans, situé à l'angle entre la jetée du Jet d'eau et le quai Gustave-Ador, côté aval.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 160 800 francs.

Art. 3. – La dépense, prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2028.

Séance du 12 octobre 2023

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), ainsi que de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de MM. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint, et Nicolas Kerguen, conseiller personnel, et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction à l'AGCM

M^{me} Perler rappelle que cette proposition de baignade flottante temporaire est le fruit d'une belle collaboration entre les deux départements respectivement présidés par M^{me} Barbey-Chappuis (DSSP) et elle-même (DACM). Il s'agit de développer l'offre de sport autour de la rade (cf. programme de législation du Conseil administratif) ainsi que d'offrir un espace de baignade complémentaire à l'offre existante. Le but réside dans le fait de développer ces lieux de baignade naturelle et d'accès à l'eau, lequel fait partie intégrante de la stratégie climat du Conseil administratif (cf. mesure 38 et objectif 18, «amplifier la présence et les bienfaits de l'eau en ville»). Enfin, cette proposition cherche à répondre à une forte demande de la population de développer de tels espaces. La proposition est temporaire en raison du fait que le Canton est en train de développer son projet relatif à la police de sécurité sur l'eau. Ce dernier prenant du temps, attendre sa fin pour que la Ville de Genève (VdG) conçoive un projet définitif nous amènerait dans un futur lointain. L'objectif est d'une part de pouvoir tester la population et la manière dont elle reçoit cet espace, d'autre part cela permet d'enrichir le projet définitif à travers des observations faites sur la base de cette expérience. Elle relève que le Conseil municipal avait réclamé pareille installation en acceptant la motion M-1504 en juin dernier. Enfin, le montant du crédit s'élèvera à 2 160 800 francs et l'installation du site devrait avoir lieu en juin 2024 pour une mise en service début juillet 2024. Elle informe également que l'appel d'offres qui a été lancé en juillet dernier sera adjugé en novembre 2023; la commande, quant à elle, sera passée en janvier 2024. S'agissant de l'autorisation de construire, celle-ci est déjà déposée. Elle ajoute qu'une présentation Powerpoint développera les explications de ces bains flottants, lesquels seront composés de deux entités reliées par une passerelle.

M^{me} Barbey-Chappuis commence par exprimer son enthousiasme relatif à ce projet mené par la VdG. Elle enjoint à la commission de traiter ce projet de manière plutôt rapide, afin de pouvoir bénéficier de ces bains déjà l'été prochain (sous réserve que tout se déroule bien). En sus, l'infrastructure présentée sera accompagnée par un espace buvette faisant l'objet d'un appel à projets qui sera lancé entre la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024. Elle mentionne les quatre sites déjà identifiés par une étude comme étant des lieux propices à la baignade: la plage des Eaux-Vives, le quai Wilson, là où un nouvel espace de bai-

gnade est inauguré cette année, la Perle du lac et l'espace dont il est question en aval du Jet d'eau. Etant entendu que les espaces de baignade sont pris d'assaut par la population en été, il paraissait important de proposer un espace surveillé et sécurisé à la population, ce qui permettra de cibler un autre type de public comparativement à la plage des Eaux-Vives ou au quai Wilson. Elle cède la parole à M. Bouthinon pour la présentation Powerpoint de la proposition PR-1584.

M. Bouthinon montre l'image présentée à Paris (bassin de la Villette), cette dernière ayant servi d'inspiration, les garde-corps ainsi que l'habillage étant de qualité. S'agissant du contexte, en 2014 l'image directrice programmatique a identifié les besoins de la population en matière d'accès à l'eau et de baignade. A cet effet, le quai Ador, le quai Wilson, la jetée du Jet d'eau ainsi que la Perle du lac ont été mis en lumière. En 2020-2021, la plage des Eaux-Vives a ouvert ses portes et la modification du port a permis de dégager le quai Ador qui abritait un certain nombre d'activités nautiques (dériveurs, catamarans légers). Aussi, les cabanons qui jonchaient le quai ont été enlevés puisque ceux-ci avaient obtenu une nouvelle situation. En 2021 a eu lieu le vote du crédit par le Conseil municipal pour tout ce qui était relatif à l'accès à l'eau du quai Wilson (PR-1407). A ce propos, un concours a été lancé dont le lauréat sera dévoilé le 15 novembre 2023. En 2022 est intervenu le projet de loi du Grand Conseil pour le réaménagement du site du Vengeron, qui permettra encore plus de libérer le quai Ador, en aval de la jetée du Jet d'eau, où actuellement un certain nombre d'activités lacustres s'y développent.

L'objectif est d'offrir une baignade complémentaire à l'offre déjà existante. Cette offre sera différente dans la mesure où il s'agit de quelque chose d'encadré et sécurisé. Concernant les dimensions, il est question d'une structure flottante de 30 × 36 m, composée de deux bassins: l'un est sans fond destiné aux nageurs plutôt confirmés, l'autre est composé d'un fond de 120 cm. M. Bouthinon souligne que ce fond est réglable et qu'il pourra être adapté au fil des années si nécessaire. En parallèle, sur la terre, le DSSP lancera un appel à projet de buvette (comprenant une zone de détente, des douches, des sanitaires, des vestiaires, des casiers et un espace pour poussette). La VdG a travaillé en étroite collaboration avec divers offices cantonaux. De fait, au fil des discussions, il apparaissait que le choix de deux bassins était plus judicieux. Relativement aux coûts des travaux: travaux de génie civil, installation de chantier, bassins modulables, montage et démontage pour cinq ans (1 635 300 francs); honoraires et entretien de l'ouvrage, comprenant notamment le nettoyage quotidien et le brossage des parois ajourées afin d'éviter le développement de la moule (363 600 francs). Le total hors taxes correspond à 1 998 900 francs, amenant à une demande de crédit TTC à hauteur de 2 160 800 francs. S'agissant du planning, la proposition a été déposée en juillet, l'adjudication du fournisseur devrait avoir lieu fin octobre, début novembre. En janvier 2024, il faudrait envisager la commande, pour laquelle il faut prévoir envi-

ron trois mois de fabrication. Ce faisant, le montage serait prévu au mois d'avril/mai 2024 avec une ouverture au public le 1^{er} juin 2024.

Questions des commissaires

Un commissaire aime bien l'idée de cette proposition. Toutefois, il souhaiterait savoir si, lorsque le projet sera installé, certains commerçants pourront mettre une exploitation.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'un appel à projets sera effectué, comme il est de coutume pour toutes les buvettes estivales en VdG (cf. quai du Rhône et quai du Mont-Blanc). Cet appel à projets sera lancé entre la fin de l'année 2023 et le début de l'année 2024. Enfin, une fois qu'un projet sera retenu, à la suite d'un préavis d'un jury (composé de collaborateurs des différents services), la buvette sera exploitée par les lauréats. L'espace sera sécurisé et surveillé, raison pour laquelle il sera ouvert de 9 h à 21 h, l'idée étant de ne pas reproduire l'expérience de l'anneau de Cognoy, ce dernier posant un certain nombre de difficultés en soirée. Le prix de l'entrée devrait être similaire à ce qui se fait à l'heure actuelle aux bains des Pâquis (2 francs), soit un montant symbolique permettant de couvrir les frais de nettoyage et de surveillance.

Le commissaire s'interroge sur la problématique liée à la vitesse du courant passant sous la passerelle menant au Jet d'eau, qu'il sait être de 4 km/h.

M. Bouthinon révèle que des études de courantologie ont été faites à cet effet. Le bassin devrait être entouré d'un garde-corps. De plus, il sera question de rendre les usagers attentifs aux risques avec des panneaux de signalisation et de prévoir la présence de maîtres-nageurs.

Un commissaire désire savoir quelle sera la différence fondamentale entre le projet provisoire et le projet pérenne.

M. Bouthinon répond que le projet est provisoire car il s'agit de tester un nouvel usage du quai Ador. De surcroît, la jetée se trouve dans une zone portuaire dans laquelle il y a encore des activités (projet de «Centre de la sécurité de la rade»). De ce fait, une coordination entre les projets ainsi qu'une cohérence globale du quai doivent être observées avant un projet défini.

M^{me} Barbey-Chappuis ajoute qu'à terme tout l'espace des estacades (en aval de la jetée) devra être détruit par le Canton. Cela signifie que, d'ici cinq ans, l'espace à disposition sera vraisemblablement plus grand. En sus, le programme du Centre de la sécurité de la rade n'est pas encore définitif. Une fois que ces éléments seront connus, la place à disposition pourra être exactement identifiée dans l'intention d'envisager des bains pérennes.

Le commissaire se demande si, dans le cas où le projet venait à être pérenne, celui-là resterait installé à l'année.

M^{me} Perler et M^{me} Barbey-Chappuis expriment que cela serait leur souhait.

M. Lebedinsky ajoute que, le cas échéant, le matériau serait différent et il faudrait probablement le fixer au sol.

Le commissaire souhaite savoir si les travaux relatifs au quai Wilson seront concomitants.

M. Bouthinon répond que, s'agissant du quai Wilson, le lauréat sera dévoilé le 15 novembre, à la suite de quoi il y a une année d'étude pour développer le projet avec le mandataire. Le but consisterait à démarrer une construction aux alentours de 2026.

M^{me} Barbey-Chappuis, à propos du quai Wilson, informe qu'un appel à projets pour une buvette sera lancé d'ici la fin de l'année 2023.

Enfin, le commissaire observe et s'interroge relativement aux frais d'entretien qui s'élèvent à presque 250 000 francs pour les cinq ans.

M. Bouthinon répond qu'il s'agira d'un entretien léger mais quotidien (brossage des parois et des fonds).

Un commissaire souhaitait se renseigner relativement au coût du montage/démontage s'élevant à 124 000 francs. Qui s'en occupera et où seront stockées les installations?

M. Bouthinon dit que les installations seraient stockées dans des containers sur le site de la Verseuse (lieu de stock appartenant à la VdG). Le fournisseur prendrait en charge le montage/démontage, qui durerait dix jours.

Le commissaire s'interroge relativement à la qualité du matériau qui semble être du similibois.

M. Bouthinon explique que cette matière évite les risques de glissade et d'échardes et demande moins d'entretien.

Une commissaire applaudit le projet. Elle questionne les auditionné-e-s à propos du nombre d'usagers que pourraient accueillir ces bains.

M. Lebedinsky soutient que la jauge est de 150 personnes pour que cela reste confortable pour chaque usager. En termes de sécurité, cet espace pourrait accueillir au-delà de 300 personnes.

La commissaire désire savoir si, au terme des cinq ans, des possibilités de vente des installations existent.

M. Bouthinon souligne que cela n'a pas été étudié; il conviendra de constater l'état de ces installations dans cinq ans.

Une commissaire souhaite savoir si, au terme des cinq ans, il y a une idée de déplacer ces installations le jour où quelque chose de pérenne se dessine.

M^{me} Barbey-Chappuis soutient que tout est envisageable, bien qu'il n'ait pas été question de cela dans les discussions.

M^{me} Perler ajoute que la durée de vie demandée pour ces installations provisoires était de cinq à six ans.

La commissaire désire s'assurer que l'installation ne sera pas accessible depuis l'eau.

M^{me} Barbey-Chappuis acquiesce.

La commissaire, à l'inverse, souhaite s'assurer que le lac ne sera pas accessible depuis les bains.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la positive.

La commissaire demande s'il sera possible, dans le bassin qui ne dispose pas de fond, d'accéder à l'extérieur du lac.

M. Bouthinon exprime que la possibilité d'empêcher cela est étudiée à l'heure actuelle.

Enfin, la commissaire s'interroge relativement aux ressources: il y aura une buvette, une personne pour encaisser les tickets ainsi que plusieurs surveillants de baignade.

M^{me} Barbey-Chappuis certifie que deux ou trois surveillant-e-s de baignade seront présent-e-s en continu.

Une commissaire s'étonne du fait que la Ville fasse payer un accès au lac, bien qu'il soit coupé et fermé de ce dernier.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que les gens prennent plus soin du mobilier dès lors qu'il y a une contribution, même symbolique. De plus, cela est dans le même esprit que le bain des Pâquis où il s'agit de payer 2 francs qui permettent de couvrir les coûts de fonctionnement pour la VdG. Elle maintient que cette entrée payante ne doit pas être un frein pour la population, le but n'étant pas d'empêcher les gens de rentrer pour des raisons financières. Elle constate l'exemple des bains des Pâquis qui restent extrêmement populaires. Tout cela n'est cependant pas encore défini.

La commissaire demande aux auditionné-e-s si l'exploitant aurait en charge uniquement la buvette ou aussi la sécurité de cet espace.

M. Lebedinsky explique que l'appel d'offres portera sur le nettoyage et la surveillance. S'agissant de la gestion de la structure sur l'eau, elle sera faite par la boîte qui fait la surveillance, cela vaut aussi bien pour l'entrée sur le site que pour la surveillance de celui-ci. Enfin, il précise que l'exploitation de la buvette sera indépendante et sans responsabilité, la boîte de surveillance disposant du matériel et de la formation nécessaires à son activité.

La commissaire souligne toujours mal comprendre pourquoi faire payer cet espace, sachant que les 2 francs entrent dans les caisses de la VdG.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les prestations de surveillance et de nettoyage doivent être payées par la VdG.

La commissaire interroge les auditionné-e-s sur la raison qui réside dans le fait de ne pas installer deux bassins fermés pour éviter de tenter les gens d'atteindre le lac.

M. Bouthinon admet que ce point a été sujet à de nombreuses interrogations. Le sentiment qui prédominait était de se dire que les gens avaient besoin de retrouver une certaine liberté.

M. Lebedinsky ajoute, relativement à la partie sans fond, qu'il est imaginable de tirer des lignes afin que les gens puissent faire des longueurs. L'idée était d'avoir un bassin destiné aux familles ainsi qu'un autre destiné aux nageurs plus aguerris.

M. Bouthinon explique que le fond dudit bassin varie de 1 m à 2,5 m de profondeur. Il est particulièrement complexe d'avoir des fonds de différentes profondeurs (plus que deux).

Enfin, la commissaire se demande si le matériel a déjà été testé sur une eau en mouvement.

M. Bouthinon soutient que des essais ont été faits au Bourget et sur le lac Léman, le matériel répond bien et de manière pérenne. C'est un choix d'avoir décidé de dessiner ces bassins à l'intérieur de la digue du Jet d'eau pour que ceux-ci soient moins exposés à la bise.

M. Betty ajoute que, pour cette raison, les installations seront démontées l'hiver.

M. Lebedinsky relève que le projet est également soumis à des contraintes de renouvellement de l'eau. Bien que l'étude de courantologie du Canton ait montré que l'eau était propice à la baignade, il convient d'assurer son bon renouvellement.

Un commissaire s'associe aux louanges exprimées au sujet de cette proposition. Est-il envisageable de donner à des associations sportives de nage quelques

heures de disponibilité afin que leurs membres puissent nager ou donner des cours?

M^{me} Barbey-Chappuis soutient que, pour le moment, un public large est privilégié. L'idée n'est pas de privatiser ce site pour une trentaine de personnes, au détriment d'une centaine d'autres qui auraient pu en bénéficier. Toutefois, il est possible que, dans le futur, l'usage révèle des heures creuses qu'il serait possible d'exploiter au maximum.

Un commissaire souligne la problématique d'usagers qui s'installeraient en début de matinée et quitteraient l'espace en y laissant leurs affaires afin de ne pas perdre leur place.

M^{me} Barbey-Chappuis envisage une sortie définitive, comme c'est le cas aux bains des Pâquis.

Un commissaire mentionne un exemple de bains publics faits à Schaffhouse. Il souhaite savoir si la VdG s'est inspirée de ce qui a été fait outre-Sarine.

M^{me} Barbey-Chappuis révèle que des collaborateurs du DSSP sont allés visiter ce qui se faisait à Thoune, Zurich et Berne afin de s'inspirer de ce qui fonctionne bien. Elle prend bonne note de l'exemple schaffhousois.

Le commissaire se demande s'il ne serait pas judicieux d'attendre de faire quelque chose de définitif, comme cela a été fait à Schaffhouse.

M. Lebedinsky exprime que cette possibilité aujourd'hui n'existe pas puisque le périmètre à disposition n'est pas encore défini. Le Canton devrait libérer toute la zone le long du Jet d'eau afin que celle-ci soit disponible pour la baignade. Or, le Canton, menant des travaux dans différents ports, a encore besoin de ces estacades.

M. Bouthinon complète que deux contraintes sont à observer. Il faut respecter une distance de 10 m de la mise à l'eau ainsi qu'une distance de 5 m de la passerelle menant au Jet d'eau.

Un commissaire demande quels avaient été les retours relatifs à l'expérience de la piscine de la croix suisse.

M^{me} Perler répond que cette installation était provisoire, elle avait été très utilisée mais avait très mal vieilli. La magistrate entend se renseigner et offrir une réponse écrite au commissaire.

La présidente demande pourquoi il ne revient pas au personnel de la VdG de s'occuper de la surveillance et du nettoyage.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les coûts de fonctionnement auraient été trop élevés.

Une commissaire désire s'assurer qu'il s'agit d'un projet de loisir et non sportif. De fait, il ne serait pas question d'y abriter des compétitions ou des clubs de sport.

M^{me} Barbey-Chappuis garantit que le but est de favoriser l'activité physique, cela ne sera pas une infrastructure sportive en tant que telle. La question de cours évoquée par un commissaire reste toutefois ouverte. Elle note que le bassin ne sera pas adapté pour la pratique du waterpolo.

Un commissaire interroge les auditionné-e-s à propos d'une éventuelle double entrée de la buvette.

M^{me} Barbey-Chappuis certifie que la buvette servira sur le quai à l'emporter ainsi que sur la terrasse, à l'intérieur du site.

Le commissaire désire se renseigner s'il sera question d'une certaine sensation de mouvement et d'enfoncement comme ce fut le cas à la piscine de la croix suisse.

M. Bouthinon répond que cette sensation d'enfoncement ne devrait pas être de mise. Le matériau est beaucoup plus qualitatif et rigide. Il y aura des cubes immergés, mais ceux-ci seront plus qualitatifs et seront couverts par un faux platelage en bois. Deux bras viendront rigidifier la structure en se «splittant» dans la digue.

La présidente demande si les auditionné-e-s craignent un recours du WWF.

M. Bouthinon exprime que c'est un espace portuaire qui était le terrain de beaucoup d'usages. Il estime ne pas trop être exposé à ce risque. Il ajoute qu'il n'y aura aucun accrochage au sol.

Une commissaire s'interroge relativement aux horaires. Elle se demande si le site ne pourrait pas ouvrir ces portes plus tôt afin que les gens puissent s'y rendre avant d'aller travailler.

M^{me} Perler répond que les horaires ont, pour le moment, été définis de la sorte (9 h-21 h). La commission est invitée, si elle le souhaite, à émettre une recommandation dans le sens exprimé par la commissaire. Certains réajustements devront certainement avoir lieu d'année en année. Toutefois, la plage des Eaux-Vives et le quai Wilson sont accessibles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tandis qu'ici l'offre est différente et cible un public familial.

Un commissaire désire savoir si le fait que la buvette serve directement sur les quais ne relève pas d'une certaine concurrence pour l'exploitant se trouvant directement à côté.

M^{me} Perler répond par la positive, en ajoutant que cela réside également dans une offre supplémentaire pour l'exploitant déjà très sollicité.

Un commissaire souhaite comprendre où entreront les usagers.

M. Bouthinon exprime qu'en payant les 2 francs d'entrée, ils auront accès à l'entier du site. La buvette servira de l'autre côté, pour satisfaire les gens qui n'ont pas forcément envie de payer l'entrée.

Une commissaire interroge les auditionné-e-s relativement aux périodes de montage et de démontage.

M. Betty affirme qu'il conviendra de s'adapter au climat, cela n'a pas été fixé avec le prestataire pour le démontage. L'objectif est d'en profiter le plus possible.

La commissaire se demande si la VdG disposera d'une certaine latitude à ce propos.

M. Betty soutient que le département est dans l'état d'esprit de garder une souplesse si possible.

M^{me} Perler ajoute que la structure ainsi que la buvette sont liées. La buvette sera également démontée en hiver.

La présidente suppose que les exploitants resteront ouverts tant qu'ils se feront de l'argent.

Un commissaire explique qu'ils restent soumis à leur obligation contractuelle dans le cadre du projet.

Un commissaire désire savoir s'il a fallu tenir compte des contraintes liées au fait que la rade est un site protégé tant au niveau patrimonial que naturel.

M. Betty assure qu'il faut tenir compte des contraintes. Il ajoute que le processus de demande d'autorisation de construire est rigoureusement identique, que le projet soit provisoire ou définitif; tous les services cantonaux sont consultés et émettent un préavis technique.

M^{me} Perler rappelle que l'examen de l'autorisation est en cours. Une fois déliée, celle-ci sera susceptible de recours d'associations ou de riverains. La zone protégée de la rade est respectée tant au niveau patrimonial que naturel.

M. Bouthinon ajoute que ce projet a été développé avec l'Office cantonal de l'eau, l'Office du patrimoine et des sites, la Capitainerie, la police et la pêche.

M^{me} Perler précise que même le fait d'avoir travaillé avec tous ces offices n'exclut pas des préavis négatifs de leur part.

Une commissaire demande si le risque que les bains deviennent une pouponnière à puces de canard existe.

M. Bouthinon avance que, d'après une étude de courantologie, le renouvellement est très bon et permet d'éviter ce danger. De plus, le bassin avec un fond sera fermé par des parois latérales très ajourées afin de favoriser cet échange.

Prises de positions et votes

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe est très favorable à ce projet, il relève l'intérêt de considérer que les gens puissent pratiquer une activité en toute sécurité dans le lac, ce qui n'est pas le cas à la plage des Eaux-Vives. Cela pourrait servir de carte postale pour Genève. Il souligne que faire payer 2 francs permettra de limiter les nuisances et les allers-retours. De plus, bien que les dépenses soient élevées, elles ne sont pas pharamineuses, et l'aspect temporaire du projet permettrait de rectifier le tir en cas de problèmes.

Une commissaire socialiste annonce la première recommandation du Parti socialiste, qui désire rendre gratuit l'accès à l'eau et ne conçoit pas pourquoi la VdG souhaite privatiser un accès à l'eau alors qu'il répond à un besoin réel de la population.

La présidente soumet au vote cette première recommandation.

La recommandation est refusée par 4 non (2 LC, 2 PLR) contre 4 oui (3 S, 1 UDC) et 2 abstentions (Ve, MCG).

Un commissaire socialiste annonce la seconde recommandation du Parti socialiste qui demande la possibilité d'étendre les horaires d'ouverture de 6 h à 22 h selon les périodes.

Mise au vote, la recommandation du Parti socialiste est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit par 10 oui (3 S, 1 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit qu'il est tout à fait favorable à ce projet qui donne un accès supplémentaire au lac, de surcroît près du Jet d'eau. Il précise que l'Union démocratique du centre aurait préféré la gratuité et espère que la municipalité s'intéressera aux choses qui ont déjà été faites dans les autres villes suisses.

Un commissaire du Centre demande l'avis de la commission relativement à une recommandation consistant à ouvrir des petites plages horaires pour que les associations sportives et de nage puissent donner des cours.

Un commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il ne faut pas aller si loin à ce stade. Il conviendrait d'aller avec cette recommandation dans les prises de position en plénière.

La présidente pense que cela est trop spécifique alors que l'objectif de base est d'offrir un espace ouvert aux gens.

Le commissaire du Centre retire sa recommandation.

Une commissaire du Centre estime que l'historique de cette proposition parle de lui-même, la commission de l'aménagement et de l'environnement et le

Conseil municipal se sont déjà positionnés en faveur de la motion centriste mise en œuvre dans le cadre de cette proposition. Le Centre se réjouit de cette infrastructure répondant grandement au besoin de la population d’avoir un accès accru à l’eau et à la fraîcheur en période de sécheresse climatique.

Un commissaire Vert souligne le besoin d’accès à des loisirs de proximité. Cette proposition vient combler un manque d’accès à l’eau qui a duré longtemps à Genève. Les Vert-e-s soutiendront cette proposition. Toutefois, ils seront également attentifs à la gestion de ce projet (niveau temporaire) et de son impact sur la rade. Le commissaire invite à intégrer une dynamique de sobriété dans les politiques publiques. Au regard de ces motifs, les Vert-e-s soutiendront ce projet.

Une commissaire socialiste annonce que le Parti socialiste se montre enthousiaste sur ce projet regroupant à la fois une zone de loisir dans un magnifique cadre ainsi qu’un accès peu coûteux aux installations. Il regrette que l’accès gratuit à ce site ne soit pas envisagé plus sérieusement. De manière générale, l’accès au lac devrait être garanti à tous les Genevois-es sans conditions de ressources. Il estime que c’est un projet provisoire de qualité et ne doute pas que, si les matériaux utilisés se montrent résistants dans les conditions du lac, ceux-ci seront réutilisables ailleurs. Enfin, il se montre enthousiaste relativement au fait que la VdG teste certaines choses avant de pérenniser et que les Genevois-es n’aient pas à attendre les calendes grecques pour obtenir des accès à l’eau aménagés de manière définitive. Ce faisant, le projet social de cet accès est réalisé.

La présidente ajoute que le Parti socialiste restera attentif durant la phase pilote afin d’observer si des possibilités de facilitations existent dans le cas où le prix venait à freiner la population.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois manifeste sa curiosité de voir ce que penseront les touristes qui découvriront la rade sous une autre forme.

La présidente soumet au vote la proposition PR-1584, qui est acceptée par 9 oui (3 S, 1 Ve, 2 LC, 2 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG).

PROJET DE RECOMMANDATION

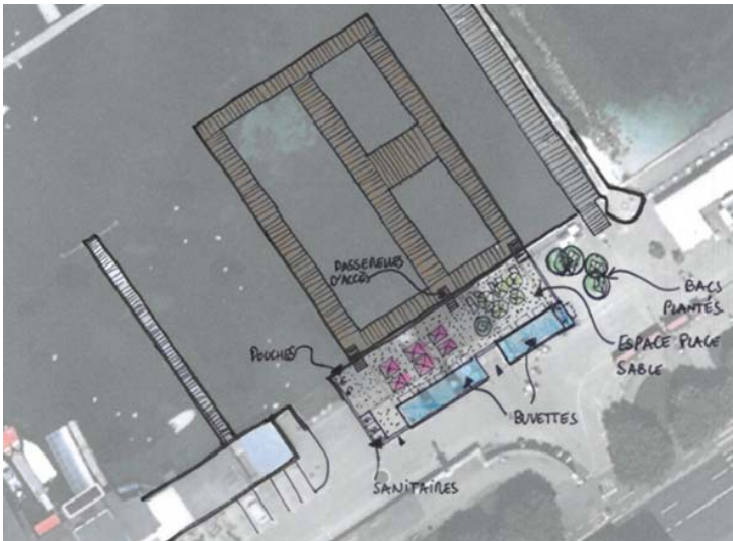
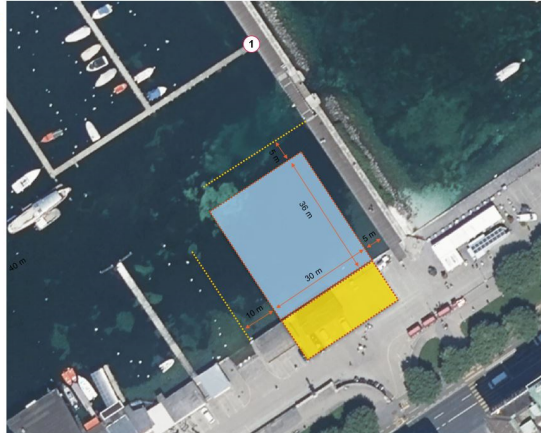
Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la possibilité d’étendre les horaires d’ouverture de 6 h à 22 h selon les périodes.

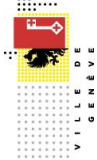
Annexes:

- images du projet
- présentation Powerpoint de l’AGCM

EMPREISE DES ÉQUIPEMENTS

- Espace baignade
- Espace plage et buvette
- Contraintes lacustres

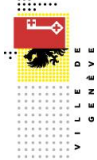




PR-1584 Création d'un espace de baignade flottant temporaire (5 ans) au pied du Jet d'eau



Audition de la Commission des sports
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GENIE CIVIL ET DE LA MOBILITE
12 OCTOBRE 2023



PR-1584

SOMMAIRE

1. Le contexte
2. Les objectifs et programme des travaux
3. Les équipements
4. Le coût des travaux
5. Le planning



PR-1584

1. Le contexte

- 2014 : «L'image directrice programmatique – étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements lacustres» identifie les besoins de la population en termes d'accès au lac et de baignade.
4 lieux propices à l'accès à l'eau sont identifiés : le quai Ador, le quai Wilson, la jetée du Jet d'eau, la Perle du lac.
- 2020-2021 : La mise en service de la plage des Eaux-Vives et la libération du quai Gustave-Ador de ses activités nautiques permettent d'engager des études sur son occupation future et la création d'accès à l'eau.
- 2021 : Le vote par le Conseil municipal de la PR-1407 permet d'engager la programmation et les études pour l'aménagement d'un accès à l'eau au quai Wilson. Le lauréat du concours d'aménagement sera dévoilé le 15 novembre prochain.
- 2022 : Le vote des PL 12968 et 12969 par le Grand-Conseil (réaménagement du site du Vengeron) permettent d'envisager une libération totale du quai Gustave-Ador pour 2026.



PR-1584

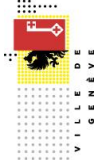
2. Les objectifs et programme des travaux

Objectifs :

Offrir un espace de baignade complémentaire à l'offre existante

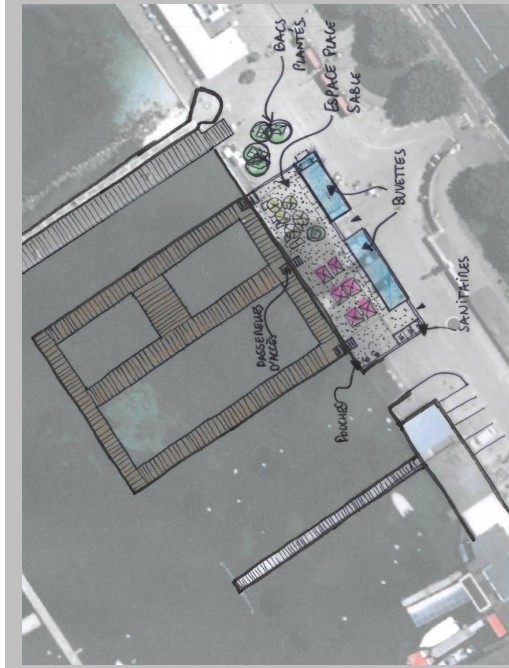
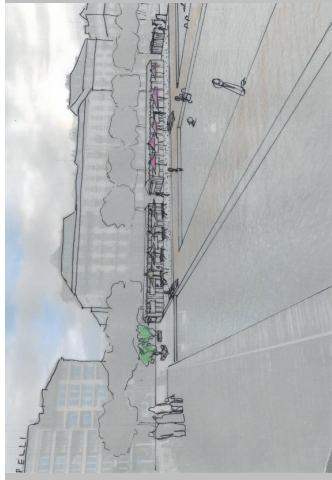
Programme des travaux :

- Mise en œuvre d'une zone de baignade de 30 m. de large et 36 m de long, composée de 2 bassins
 - un bassin sans fond pour nageuses et nageurs confirmés
 - un bassin de 1.20 m de profondeur pour les jeunes
- Parallèlement, le DSSP lancera un appel à projets pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un espace buvette comprenant une buvette, une terrasse avec zone de détente, des douches, vestiaires, casiers, espace poussettes.



PR-1584

3. Les équipements



EMPRISE DES ÉQUIPEMENTS

- Espace baignade
- Espace plage et buvette
- Contraintes lacustres



PR-1584

4. Le coût des travaux

Travaux de génie civil	
Installations de chantier	48'300
Fourniture des bassins modulables et équipements associés	889'200
Montage et mise en service 1 ^{ère} année	62'000
Démontage et stockage première année	62'000
Démontage, remontage et stockage (4 ans)	496'000
Divers et imprévus	77'800
Total travaux	<u>1'635'300</u>
Honoraires	
Entretien de l'ouvrage (5 ans)	243'600
Entretien des fonds (5 ans)	75'000
Géomètre	25'000
Divers	20'000
Total honoraires HT	<u>363'600</u>
Total aménagement HT	1'998'900
TVA (8.1%)	161'900
Total aménagement TTC	<u><u>2'160'800</u></u>



PR-1584

5. Le planning

